

# L'ECHO DE



n° 486 du 11 juillet 2024



Horaires du secrétariat de mairie :  
Lundi 8h30-12h30 et 13h30-17h30  
Mardi-Jeudi 8h30-12h30

Tél. 02 99 96 20 91

www.drouges.fr

E-mail : secretariat@drouges.bzh

Facebook : mairie de Drouges

Ouvert le samedi 7 sept. de 9h à 12h

Prochain conseil municipal : 12 Septembre 2024

## informations municipales

### Orages des 19-20-21 juin Etat de catastrophe naturelle

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été déposée en Préfecture le 21 juin. L'arrêté du 4 juillet 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle (publié le 7-7-2024 au Journal officiel) est à la disposition des foyers concernés par les inondations.

**Contactez la mairie pour les modalités de diffusion de l'arrêté. (email ou courrier)**

### Rando équestre Equi'Partage

**Le dimanche 1<sup>er</sup> Septembre**

Pensez à réserver votre repas  
auprès d'Angèle : 06 15 81 22 47  
ou Jacques : 06 08 41 94 02



Repas 16 € (apéritif, entrée, cochon grillé, dessert)  
**Bien sûr, ce repas est ouvert à tous !**

### Association des Randonneurs

**Dimanche 15 septembre RANDONNÉE** à Pleubian  
Avec la découverte du Sillon de Talbert. Déplacement en autocar sur réservation. Le prix est de **35 €** par personne adhérente ou **45 €** par personne non adhérente. Ce tarif comprend les frais de préparation, le transport, le petit déjeuner et le goûter avant le retour.

**Départ : 6h30** précise du parking de l'étang communal de Rannée

**8H30** : arrêt et pause sur aire de stationnement

**9H45** : arrivée au sillon de Talbert et petit-déjeuner café, thé ou tisane avec un pain au chocolat en bord de mer.

**10H30** : départ pour la découverte du sillon 6 km aller-retour

**13H** : pique-nique (NE PAS L'OUBLIER !)

**14H30** : randonnée 6 km ou 9 km le long du littoral ou après-midi libre - Prévoir le maillot de bain

**18H** : goûter (penser à apporter votre gobelet durable !)

**19H** : retour à Rannée

### Rappel : tonte des pelouses

Il est rappelé qu'un arrêté préfectoral régit le bruit de voisinage et notamment dans son article 10, les bruits provenant de l'utilisation d'appareil de bricolage et jardinage (tondeuse, tronçonneuse...). Ainsi il est préconisé que l'utilisation de ces matériels est **interdite tous les jours de 20 h à 8 h du matin**. Des dispositions complémentaires préconisent également leur **non utilisation le week-end et les jours fériés**.

**Sur notre commune, nous insistons sur le fait de ne pas utiliser ces appareils le dimanche.**

### Règles de collecte

du bac gris et des sacs jaunes

En présentant vos déchets à la collecte, pensez à votre cadre de vie !  
Pour préserver un environnement propre et sécurisé :

- Sortez vos déchets (bac et sacs jaunes) sur le trottoir uniquement **la veille de la collecte après 18 heures**.
- Le dépôt de sacs jaunes sur la voirie en dehors des jours de collecte **est interdit**.

smictom

Une question sur la collecte de vos déchets ?  
Contactez le syndicat au 02 99 74 44 47.

### Secrétariat de mairie

Fermé pour congés annuels  
du 29 juillet au 18 août

Permanences assurées le mardi et  
jeudi de 10h à 12h.



Pendant la période estivale, l'Echo reste au repos. Nous nous retrouverons début septembre.

En attendant, toute l'équipe vous souhaite de bonnes vacances

## Agenda et informations diverses - suite



Nous adressons nos sincères félicitations à tous les jeunes qui ont obtenu leur diplôme. Bonne continuation dans votre parcours scolaire

### Don du Sang

Salle polyvalente de la Vannerie à La Guerche-de-Bretagne

**Mercredi 24 et Jeudi 25 Juillet**

Prendre RDV sur le site [dondusang.efs.sante.fr](http://dondusang.efs.sante.fr) ou au 02 99 54 42 22



### Campagne de plantation haies bocagères

Dans le cadre de ses missions, Eaux & Vilaine conduit des programmes de plantations et restauration du bocage.

Eaux & Vilaine se propose de vous accompagner sur le plan technique, matériel et financier.

Le montage des projets pour la prochaine saison de plantation (hiver 2024-2025) commence dès maintenant et ce, jusqu'au 31 Juillet.

Contacteur : Jocelyn Mazuel - 06 35 81 33 12

### Clic de la Roche aux fées antenne MDPH 35

Le Clic de la Roche aux fées basé à La Guerche-de-Bretagne, accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap ainsi que leurs aidants, et propose des permanences sur les communes de Janzé, Retiers et Martigné-Ferchaud.

Jours et lieux de permanences

- ◆ Le mercredi aux Halles de Janzé
- ◆ Le lundi matin une semaine sur deux à la Passerelle, 16 rue Louis Pasteur à Retiers
- ◆ Le 4ème mardi après-midi du mois à l'EHPAD Les Lorientes (studio des familles) au 2 parvis Louis Pasteur à Martigné-Ferchaud.

Sur RDV en contactant le 02 23 55 51 44

### Informations paroissiales

#### Célébration dominicale

**Samedi 20 juillet (messe avec l'asso des combattants 39-45 / dépôt fleurs à la mémoire du soldat P. Koreff)**

et **samedi 17 août**

messe à l'église de Drouges à 18h

Toutes les informations et les intentions de messe de la paroisse sont sur internet : <https://rennes.catholique.fr/paroisse-notredamedelaguerche>



<h4>Rangez</h4> <p>à l'abri</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Brouettes</li><li><input type="checkbox"/> Seaux et arrosoirs</li><li><input type="checkbox"/> Jouets d'enfant, même les plus petits</li><li><input type="checkbox"/> Cendriers ou tout petit objet pouvant recueillir de l'eau</li><li><input type="checkbox"/> Poubelles</li><li><input type="checkbox"/> Caisses, pots...</li><li><input type="checkbox"/> Remorques et matériel de chantier (tuiles...)</li></ul>	<h4>Videz</h4> <p>au moins après chaque pluie</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Coupelles de pots de fleur (l'astuce du pro : mettez-y du sable ! La plante y puisera l'eau sans que le moustique puisse y pondre)</li><li><input type="checkbox"/> Cache-pots</li><li><input type="checkbox"/> Pieds de parasol</li><li><input type="checkbox"/> Plis de bâches (pour mobilier de jardin, piscine...)</li><li><input type="checkbox"/> Jeux pour enfants (toit de cabane, toboggan, chaise...)</li><li><input type="checkbox"/> Pluviomètres</li><li><input type="checkbox"/> Eléments de décoration</li><li><input type="checkbox"/> Bref, vous avez compris : tout ce qui retient la moindre quantité d'eau !</li></ul>	<h4>Nettoyez</h4> <p>pour faciliter l'écoulement des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Gouttières, chéneaux</li><li><input type="checkbox"/> Regards d'eau de pluie</li><li><input type="checkbox"/> Rigoles ouvertes ou couvertes de grille</li><li><input type="checkbox"/> Bondes et siphons d'évacuation d'eau (fontaines, éviers...)</li></ul>
<h4>Couvrez</h4> <p>avec un voile ou une moustiquaire</p> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Récupérateurs d'eau de pluie (ou vérifiez-les toutes les semaines, car même s'ils ont un couvercle, le moustique entre et sort tranquille par la gouttière... Supprimez régulièrement les larves, sinon c'est un peu le «Club Med» pour lui !)</li><li><input type="checkbox"/> Bidons et fûts devant rester dehors</li></ul>	<h4>Entretenez</h4> <ul style="list-style-type: none"><li><input type="checkbox"/> Piscines (veillez au bon dosage du chlore)</li><li><input type="checkbox"/> Terrasses sur plots</li><li><input type="checkbox"/> Caillebotis</li><li><input type="checkbox"/> Pompes de relevage</li><li><input type="checkbox"/> Bornes d'arrosage</li></ul>	

### Vente de chemins communaux

Si vous êtes propriétaire, de part et d'autre, d'un chemin communal et s'il n'y a pas de servitude de passage, vous pouvez faire une demande d'achat de ce chemin. Merci de déposer une demande écrite (avec plan) **auprès de la mairie de Drouges avant le 30 septembre**

### Arbres remarquables de Bretagne : devenez enquêteur !

Un inventaire participatif des arbres remarquables de Bretagne a été mis en place par la Maison de la Consommation et de l'Environnement et ses partenaires, grâce à une carte en ligne, accessible à tous [arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/](http://arbresremarquablesbretagne.gogocarto.fr/)



Il est désormais possible à toute personne d'ajouter un arbre et de renseigner les informations qu'il possède (espèce, localisation, photo ...).

Vous êtes passionné (ée) par les arbres ou en avez fait votre métier ? Contactez la MCE !

L'équipe du projet enregistrera votre inscription : [arbres@mce-info.org](mailto:arbres@mce-info.org) / 02.99.30.35.50

La Feuille Echo n° 487 paraîtra **12 septembre 2024**

Vos annonces peuvent être déposées en mairie avant le vendredi 6 septembre 2024, 12H dernier délai

**L'Echo et le Clin d'Œil sont téléchargeables sur le site internet.**

**Possibilité de recevoir l'Echo par mail si vous en faites la demande au secrétariat.**

**Les procès-verbaux des réunions de conseils municipaux sont consultables sur le site internet ou sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie**

**La Page Facebook pour les dernières actualités.**